



L'élu.e, un acteur stratégique de la santé sur les territoires

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Même sans compétence formelle, les collectivités disposent de leviers en matière de santé. Cette formation aide les élus à les identifier et à construire des actions adaptées aux besoins des populations.

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Repérer les outils à sa disposition et l'environnement institutionnel de la santé
- Situer les déterminants sociaux-environnementaux de la santé
- Identifier les dispositifs adaptés à son territoire
- Définir la stratégie d'intervention adaptés à son territoire

Description / Contenu

Matinée (9h-12h30)

Séquence n°1 : Présentation de l'organisation territoriale de la santé

Pause

Séquence n°2 : identifier les besoins de son territoire (atelier)

Pause

Séquence n°3 : Restitution et mutualisation collective des ateliers

Après-midi (13h30 – 17h)

Séquence n°4 : Comprendre les déterminants de santé (ateliers de cartographie)

Pause

Séquence n°5 : Mise en application par cartographie du territoire

Pause

Séquence n°6 : Forces et faiblesses des déterminants de santé de territoire (outils SWOT)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/>

nos-tarifs-de-formation

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Utilisation d'outils pédagogiques (cartographique), travaux de groupe, alternance d'apport théorique et d'échange entre pairs.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Marick FEVRE

Elle pilote PACTE CLS, la formation continue nationale des coordinatrices de contrats locaux de santé depuis 2022. Elle est également en charge de l'animation de l'équipe du pôle Territoires de l'EHESP. Experte de la formation continue au sein de la DDFC (direction de la formation continue) au sein de l'EHESP depuis plusieurs années